

Indispensable laïcité, cent ans après

Pour l'instant, personne n'ose s'attaquer de front à la loi de 1905 dont on vient de fêter modestement le centenaire. Mais le Ministre de l'Intérieur actuel met en place une commission pour la réformer. Sous couvert de « toilettage », il est question de revenir sur l'article 1 « La République assure la liberté de conscience, elle garantit le libre exercice des cultes » et l'article 2 « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». S'agirait-il de promouvoir un nouveau concordat ? A l'image de celui qui existe toujours en Alsace-Lorraine et qui entraîne que les impôts de tous financent les salaires des cadres religieux ? (On notera au passage que le concordat introduit une hiérarchie entre les religions: l'évêque catholique gagne plus que son homologue protestant qui gagne plus que le rabbin).

Les premières lois de Jules Ferry de 1881-1882 avaient entamé le processus de laïcisation de l'école publique mais il a fallu attendre celle de 1905 pour que l'école assoit cette autonomie relative à l'égard des classes dominantes, cette indépendance à l'égard des groupes de pression religieux ou économiques dans une société définitivement émancipée de la tutelle religieuse. Mais cette autonomie n'est pas un acquis définitif. Les coups de butoir contre la loi de 1905 doivent nous alerter. La laïcité est sournoisement remise en cause quand les principes de la République « Liberté, égalité, fraternité » sont bafoués: discriminations, inégalités économiques et sociales croissantes, démantèlement des services publics, affaiblissement de l'état, acteur principal de l'égalité des droits. A défaut d'investir dans le logement, l'école et la santé, le gouvernement appelle le communautarisme de ses vœux pour encadrer la population, faire taire les souffrances, casser les solidarités en instaurant des antagonismes entre les gens. Les discours populistes et xénophobes accompagnent des mesures anti-sociales: diminution des ZEP, sorties du système éducatif à 14 ans, limitation du droit d'asile, diminution des droits pour les chômeurs...

Ne nous y trompons pas, c'est par la justice sociale que nous ferons vivre les principes laïques, héritiers de la France des Lumières et de la Révolution. Depuis 1905, la laïcité reste toujours un combat !

Françoise Dalia

Quelques chiffres: en violation de la laïcité institutionnelle, en 2005, ce sont quarante milliards d'euros qui ont été détournés du budget de l'école publique en faveur de l'enseignement privé catholique, l'équivalent de 200 000 postes (charges sociales comprises). En 2002, la taxe d'apprentissage a été de 105 euros par élève du public contre 332 pour un élève du privé sous contrat et même 1790 euros hors contrat.